

INFOS PRATIQUES

Faites-nous parvenir votre dossier de demande



PAR INTERNET

en remplissant votre formulaire en ligne sur

www.lorient-agglo.bzh

(rubrique Services / Déchets / Jardiner autrement)



PAR VOIE POSTALE À

Lorient Agglomération
Direction de la prévention et de la valorisation des déchets

Esplanade du Péristyle
CS 20001

56314 Lorient Cedex

Renseignements

Tél. 02 90 74 74 65

Mail. animation-tri@agglo-lorient.fr

ALLER PLUS LOIN :

Conseils sur les techniques de jardinage sans pesticides, distribution gratuite de compost, aide à l'achat d'un composteur... **des animations sont proposées tout au long de l'année par Lorient Agglomération.**

Retrouvez toutes les infos sur :

lorient-agglo.bzh

Rubrique Services / Déchets / Jardiner autrement

LORIENT
AGGLOMÉRATION

PLUS D'INFOS SUR
www.lorient-agglo.bzh

Imprimé sur du papier 100 % recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique - création : Libar COMMUNICATION

Aide à la location d'un broyeur* Mode d'emploi

*Pour une location effectuée entre le 1^{er} août et 31 mars

50% de réduction !**
Jardinez malin !

**dans la limite de 90€ par demandeur et par an.

LORIENT
AGGLOMÉRATION

PLUS D'INFOS SUR
www.lorient-agglo.bzh



Limiter les allers-retours en déchèterie



Pratiquer un jardinage sans pesticides et économe en eau

Broyer, quels avantages ?



Améliorer la qualité de son jardin avec moins d'effort et de temps d'entretien



Économiser l'achat de paillis et d'engrais



Conditions d'accès à l'aide financière

- Résider sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération (particuliers ou associations de gestion de jardins familiaux ou partagés). Les professionnels sont exclus du dispositif.
- Réutiliser en paillage sur site les broyats de végétaux produits avec le matériel loué et ne pas les déposer en déchèterie.
- L'aide accordée correspond à la prise en charge de 50 % du coût facturé. Cette aide est plafonnée à hauteur de 90 € par an et par demandeur (foyer ou association) pour une location effectuée entre le 1^{er} août et le 31 mars.



Au jardin, rien ne se perd, tout se transforme !

Les petits déchets du jardin (feuilles mortes, pelouses, branches jusqu'à 1 cm de diamètre) peuvent être directement broyés à la tondeuse et servir de paillage. Ces végétaux, une fois secs, peuvent être valorisés en paillage. Pensez-y !

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette fiche doit obligatoirement être remplie, datée, signée et retournée avec les pièces justificatives mentionnées ci-après.

Je soussigné-e (nom, prénom) :

Demeurant au (adresse) :

ATTESTE AVOIR RÉUTILISÉ EN PAILLAGE SUR SITE LES BROYATS DE VÉGÉTAUX PRODUITS AVEC LE MATÉRIEL LOUÉ ET NE PAS LES AVOIR DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE.

Téléphone : _____

Mail : _____

Estimation du volume de végétaux (avant broyage)

_____ m³

Fait le : _____ à : _____

Signature :

Pièces à joindre à votre demande

- La facture détaillée de location du matériel datée de moins d'1 an (**attention le ticket de caisse ne fait pas foi**)
- La charte d'engagement complétée, datée et signée (ci-dessus)
- Pour les particuliers : un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les associations : numéro de SIRET & Kbis bénéficiaire

Comment utiliser le broyat obtenu dans son jardin ?

EN PAILLAGE

Cette technique consiste à couvrir le sol autour de vos plantations avec des végétaux broyés (le broyat) pour les nourrir et/ou les protéger naturellement.

QUELS BÉNÉFICES POUR VOTRE JARDIN ?

- Apporte des éléments nutritifs et de la matière organique au sol.
- Protège le sol des écarts de température (gel et sécheresse).
- Préserve l'humidité et réduit les besoins en arrosages.
- Évite la pousse des mauvaises herbes et limite l'usage de désherbants.
- Abrite et protège les insectes utiles au jardin.

COMMENT PAILLER ?

- Période idéale : à l'automne et au printemps.
- Commencer par désherber le terrain, apporter du compost, recouvrir le sol avec le broyat et arroser.
- Ne pas pailler au pied des plantes : laisser un petit espace autour des tiges/tronc afin d'éviter leur pourriture.

QUELS VÉGÉTAUX UTILISER ?

Tontes de pelouse, petits déchets végétaux, feuilles mortes...

Feuilles épaisses et branches broyées dont celles des thuyas et des cyprès.

SUR QUELLES PLANTATIONS ?

Cultures courtes : majorité des légumes, fleurs annuelles.

Plantes pérennes : fraises, framboises, arbustes, rosiers, vivaces, aromatiques, arbres, etc.

DURÉE D'UTILISATION ?

Quelques semaines

Jusqu'à 1 an

EN COMPOSTAGE

Ce procédé biologique naturel permet, sous l'action des micro-organismes, de dégrader les matières organiques. On obtient alors un produit stabilisé, riche en minéraux et en humus : le compost.

QUELS BÉNÉFICES POUR VOTRE COMPOST ?

Si vous faites du compost, le broyat, riche en carbone, viendra équilibrer le mélange souvent composé de matières humides et azotées (déchets de cuisine, pelouse...). Cela favorise l'aération et la diversité des apports dans le composteur pour obtenir un compost de qualité.



Comment limiter la production de végétaux au jardin ?

- Éviter les espèces envahissantes (*Eleagnus*, cyprès, thuyas, etc.)
- Privilégier des arbres et arbustes à croissance lente et à faible encombrement
- Opter pour des haies mixtes, qui évitent la propagation des maladies
- Limiter la hauteur et la largeur des plants, avec une taille régulière de 1 à 2 fois/an,
- Choisir un gazon rustique à croissance lente (garder une hauteur de tonte de 6-8 cm notamment en été).

COMMENT COMPOSTER ?

- Période : tout au long de l'année.

50% DE DÉCHETS AZOTÉS (tontes de gazon, jeunes feuilles, épiluchures...)



50% DE DÉCHETS CARBONÉS

(feuilles mortes, brindilles, sciure de bois, broyat...). Mélanger avec les couches précédentes pour activer le processus de fermentation.

